



## Conseil économique et social

Distr. générale  
8 décembre 2014  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

#### Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale  
sur les femmes et à la session extraordinaire  
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes  
en l'an 2000 : égalité entre les sexes,  
développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle »

### Déclaration présentée par Asian-Pacific Resource and Research Centre for Women, une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* La présente déclaration est publiée sans être revue par les services d'édition.



## Déclaration

L'Asian-Pacific Resource and Research Centre for Women, de Kuala Lumpur, se réjouit du thème de la 59<sup>ème</sup> session de la Commission sur la condition de la femme portant sur la Déclaration et le Programme d'action de Beijing qui met en exergue l'égalité entre les sexes en tant que préalable à la justice sociale, défend les droits humains des femmes et des filles comme étant inaliénables, intégraux, indivisibles et universels, met l'accent sur l'élimination de tous les obstacles à la participation active des femmes dans toutes les sphères de la vie publique et privée par la participation intégrale et égale à la prise de décisions économiques, sociales, culturelles et politiques et souligne la nécessité de la collaboration entre les hommes et les femmes dans différents contextes, cultures et situations. Nous estimons que la santé et les droits sexuels et de procréation pour tous sont un préalable important pour un monde fondé sur la justice et l'équité.

L'égalité de la femme peut être réalisée non seulement en se concentrant sur les préoccupations communes des femmes dans le monde entier mais également en reconnaissant et en respectant la diversité des femmes. Les femmes pauvres, les femmes des zones rurales, les femmes en situations de conflit, les femmes vivant dans des régions exposées aux changements climatiques, les femmes appartenant à des minorités religieuses, les femmes handicapées, les femmes émigrantes et les femmes ayant des orientations sexuelles et des identités sexuelles diverses sont confrontées à de nombreuses difficultés qui doivent être reconnues et résolues. En outre, les femmes qui travaillent dans des conditions dangereuses, sous-payées, dont la production domestique n'est pas protégée, occupant des postes sous-rémunérés et sous-estimés font également face à des risques supplémentaires.

Deux décennies après la 4<sup>ème</sup> Conférence mondiale sur les femmes, qui s'était tenue à Beijing en 1995, le monde est loin d'avoir atteint une égalité effective et des droits de l'homme pour tous. Tout développement qui ne tient pas compte des inégalités des sexes et de la marginalisation que subit près de la moitié de la population mondiale (constituée de femmes et de filles) est un développement inégal et injuste. La féminisation de la pauvreté rend de plus en plus difficile l'accès des femmes et des filles aux ressources, économiques notamment, aux dispositifs de crédit, à la sécurité alimentaire et à l'autonomie. Dans ces situations de pauvreté et de négligence extrêmes, l'accès des femmes à la santé sexuelle et procréative est de plus en plus incertain.

L'accès inégal des femmes à l'éducation accroît les difficultés qu'elles rencontrent pour accéder aux informations sur les services de santé sexuelle et de procréation. Le manque général de programmes globaux d'éducation sexuelle qui font place aux femmes, notamment celles qui n'ont pas bénéficié d'une éducation ou qui ont abandonné l'école, aggrave les perceptions erronées sur les problématiques de santé sexuelle et procréative et des droits y afférents.

Les femmes portent le poids supplémentaire de la grossesse et de l'accouchement, la mortalité et la morbidité maternelles sont parmi les principales causes de décès dans la région Asie-Pacifique. Les causes principales de la mortalité maternelle comprennent les hémorragies excessives, l'hypertension et les blessures liées à l'avortement, et les politiques d'avortement inefficaces, l'absence de services d'avortement sûrs, légaux et inconditionnels, un accès inadapté et coûteux aux services de santé, l'absence d'accès aux informations et aux services de

contraception, l'absence d'une assistance obstétrique qualifiée à la naissance, une couverture de soins prénataux inadaptée, l'absence de soins obstétriques d'urgence et les violences subies durant la grossesse. Les causes s'accroissent en l'absence de réglementation du secteur privé, creusant davantage le fossé qui sépare les pauvres des établissements de santé, exacerbant la tendance à la privatisation des prestations de santé et à la hausse des coûts de ces prestations, tous facteurs qui constituent une barrière à l'accès universel aux services de santé en général et à la santé sexuelle et procréative des femmes en particulier.

Le mariage précoce, le mariage forcé et le mariage des enfants violent le droit des enfants à l'intégrité physique et leur droit de décider si, quand et avec qui se marier. La négation du droit à l'éducation conduit à des grossesses précoces et non désirées chez les filles. Les filles et les jeunes femmes mariées à un âge tendre ont moins accès aux services de santé procréative et une moindre possibilité de prise de décision car elles épousent toujours des hommes plus âgés qu'elles et sont peu outillées pour faire des choix procréatifs sains, en raison du déséquilibre entre les sexes. En corrélation avec les mariages précoces et forcés, on constate un risque accru de violence et de contraction de maladies sexuellement transmissibles.

Les femmes et les filles dans le monde deviennent également de plus en plus vulnérables à la violence, aux sévices et à la discrimination sexuels, tant dans la sphère publique que privée. L'augmentation des incidences de violence dans toute la région Asie-Pacifique est un motif croissant d'inquiétude et appelle une amélioration des lois et des politiques sur le viol, l'agression et le harcèlement sexuels, une mise en œuvre efficace de ces lois et politiques et des sanctions appropriées. Les diverses orientations et identités sexuelles, notamment les femmes lesbiennes et transgenre, et les travailleuses du sexe sont encore plus exposées aux abus sexuels. En outre, sur vingt personnes atteintes du VIH en Asie, sept sont des femmes et neuf femmes sur dix atteintes du VIH l'ont contracté avec leur époux ou leur partenaire habituel. Les lois et les politiques doivent par conséquent tenir compte des vulnérabilités accrues des minorités sexuelles et des femmes atteintes du VIH pour mieux prendre en charge leurs problèmes.

Le fondamentalisme religieux dans le monde s'oppose à toute évolution, ce qui entraîne des contrôles directs et indirects sur le genre et la sexualité, réduit les droits des femmes en particulier ceux des femmes appartenant à des communautés marginalisées, notamment les minorités sexuelles. Les femmes étant souvent considérées comme les gardiennes des normes et de l'honneur de la famille, leurs corps et leur sexualité sont l'objet principal du contrôle religieux. Les fondamentalismes religieux touchent les femmes non mariées et célibataires qui ne peuvent accéder aux services et aux interventions de santé sexuelle et de procréation, interdisent aux personnes séropositives de bénéficier de traitements et de prestations, interdisent la contraception aux femmes mariées et célibataires en mettant sur le même plan d'égalité l'utilisation de la contraception et l'avortement, prohibent et pénalisent l'avortement et contraignent les femmes à le pratiquer sans surveillance médicale, avec tout ce que cela induit en termes de risque pour leur vie et leur santé. Nous devons veiller en sorte que la formulation des politiques et des stratégies soit à l'abri de l'influence des fondamentalismes religieux.

Par conséquent, Asian-Pacific Resources et ses partenaires demandent :

- Une répartition équitable de toutes les ressources, y compris des ressources de santé sexuelle et de procréation;

- Que les gouvernements de tous les pays, en particulier ceux dont l'indicateur de santé est bas, augmentent les budgets qu'ils allouent à la santé et incluent les droits de santé sexuelle et de procréation en tant que composants majeurs;
- Que les gouvernements mettent en place une éducation sexuelle complète pour tous, en tenant compte de la problématiques hommes-femmes;
- Un accès adapté et à faible coût aux services de santé, et la disponibilité de praticiens formés et une couverture de soins prénataux et l'accès à ceux-ci, en particulier pour les populations vulnérables;
- Des lois et des politiques efficaces en matière d'avortement et des services d'avortement de bonne qualité et sans danger;
- Aux pays de renoncer au paiement des frais et d'allouer des enveloppes financières plus importantes à la santé en puisant dans les recettes fiscales et dans la sécurité sociale;
- Estimons que les États ne doivent pas abandonner leur rôle de régulateurs et doivent rechercher l'équilibre entre la croissance économique et l'égalité et garantir une participation effective de la société civile et d'autres parties prenantes au système de santé publique;
- Des lois et des politiques robustes en termes de prévention des violences et du harcèlement sexuel, notamment pour les minorités sexuelles, une mise en œuvre efficace de ces lois et politiques et des sanctions plus dissuasives;
- Aux gouvernements de supprimer les obstacles légaux et politiques fondés sur le conservatisme politique, religieux et culturel et accorder à tous un accès universel à la santé sexuelle et de procréation et aux droits y relatifs;

Bénéficie de l'appui de :

- Aahung;
- Abdul Momen Khan Memorial Foundation.